

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone : 517 700

Fax : 5130 36

website : www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-quatrième session ordinaire

21-28 janvier 2014

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/809(XXIV)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'INTÉGRATION DE L'UNION
AFRICAINNE (COMAI VI), 18-19 AVRIL 2013,
BALACLAVA FORT (MAURICE)**

INTRODUCTION

1. La sixième Conférence des ministres africains de l'Intégration (COMAI VI) s'est tenue les 18 et 19 avril 2013 à Fort Balaclava (Maurice) sous le thème «***La gouvernance de l'intégration***».
2. La Conférence a adopté un rapport et une déclaration. Elle a formulé des recommandations pertinentes sur le thème de la réunion et a évalué l'état de l'intégration en Afrique ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations des précédentes sessions ordinaires. La Conférence a également examiné la situation particulière des États insulaires et des pays enclavés et a fait une recommandation pour adoption au Sommet. En outre, elle a examiné le processus de création d'un deuxième bloc de CER ainsi que d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC).
3. La Conférence a demandé à la Commission de l'UA d'organiser, en attendant la mise en œuvre intégrale des décisions pertinentes sur la mise en place des Comités techniques spécialisés (CTS), une Conférence extraordinaire conjointe des ministres africains de l'Intégration et des ministres de l'Économie et des Finances afin de les impliquer davantage dans le processus de prise de décisions et de mobilisation des ressources nécessaires pour l'exécution des différents programmes d'intégration.
4. La Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un cadre harmonisé pour évaluer scientifiquement la mise en œuvre du processus d'intégration, à l'aide d'indicateurs sur l'intégration et de critères communs d'évaluation sur la base du plan de développement pour l'ensemble de l'Union africaine.
5. En outre, la Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine d'organiser un forum sur l'intégration qui servira de plateforme de dialogue entre le secteur public et le secteur privé sur les questions d'intégration et d'aider à assurer l'adoption et la mise en œuvre de politiques propres à promouvoir l'intégration, et de convoquer une réunion consultative sur l'«économie bleue».
6. S'agissant de la situation des États insulaires et des pays enclavés, la Conférence a demandé à la Commission de l'Union africaine d'entreprendre une étude sur les besoins des pays insulaires et enclavés en matière d'intégration en vue d'élaborer un programme d'aide spéciale pour accélérer leur intégration.

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251-115-517 700 Ext. 255

EA9885

**SIXIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
EN CHARGE DE L'INTEGRATION (COMAI VI)
18-19 AVRIL 2013
FORT BALACLAVA (MAURICE)**

COMAI/MIN/RPT (VI)

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. A l'invitation des autorités mauriciennes, la sixième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de l'Intégration (COMAI VI) s'est tenue les 18 et 19 avril 2013 à l'Hôtel Intercontinental, à Fort Balaclava (Maurice).

II. PARTICIPATION

2. Ont participé à cette réunion les représentants des États membres ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, République arabe sahraoui démocratique, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

3. Ont également participé les représentants des CER ci-après: le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD).

4. Étaient également présents à cette réunion les délégués de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Banque africaine de développement (BAD), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale.

III. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Allocution de S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine

5. Intervenant au nom de la Présidente de l'Union africaine, S.E. Mme Nkosazana Dlamini Zuma, le Vice-président de la Commission de l'UA a souhaité la bienvenue aux ministres et à leurs délégations, en leur transmettant, d'emblée, les chaleureuses salutations de la Présidente de la Commission de l'UA qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pas pu assister à la Conférence. Il a remercié S.E.M Rajkeswur Purryag, Président de la République de Maurice, ainsi que le Gouvernement et le peuple mauriciens pour avoir bien voulu accueillir la Conférence, pour l'hospitalité chaleureuse réservée aux délégations et pour les remarquables dispositions prises afin d'assurer le succès de la réunion.

6. Il a également saisi cette occasion pour exprimer les plus profondes condoléances de la Commission de l'UA au peuple de Maurice et aux familles, victimes des récentes inondations. Il a félicité le Gouvernement mauricien en indiquant que l'accueil de la Conférence témoignait de la résilience de Maurice dans un contexte de diversité et de son action pour la réalisation de la vision de l'UA de « bâtir une Afrique

intégrée, prospère et en paix”. Il a, par ailleurs, salué la présence à la réunion de S.E. M Ahmed Rashid Beebeejaun, Vice-Premier ministre et Ministre de l’Energie et des Services publics de la République de Maurice et de S.E. M. Arvin Boolell, Ministre des Affaires étrangères, de l’Intégration régionale et du Commerce international.

7. Il a appelé l’attention des participants sur les préparatifs de la célébration du cinquantième anniversaire de l’OUA/UA sous le thème « Panafricanisme et Renaissance africaine ». Il a expliqué qu’il s’agissait là d’une occasion non seulement de réfléchir sur le chemin parcouru et de célébrer les réalisations et la contribution des fondateurs mais aussi de faire le bilan de la situation actuelle du continent et de se préparer à « une perspective à long terme », à savoir ‘l’Afrique en 2063’. Il a indiqué que l’évènement serait célébré sous deux formes, à savoir les célébrations du 25 mai et les célébrations qui se dérouleront toute l’année. A cet effet, il a indiqué que le thème de la Conférence de l’année en cours, «**la gouvernance de l’intégration en Afrique**», est un thème éminemment pertinent, propice et qui constituera une contribution importante au débat sur la croissance et le développement futurs du continent. Il a souligné le rôle fondamental que joue l’intégration dans le développement de l’Afrique car elle permettra au continent d’affronter la concurrence dans une économie mondiale extrêmement compétitive et complexe et de maintenir son rythme de croissance.

8. Il a souligné que la Conférence avait pour objet d’évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme d’intégration de l’Afrique depuis la COMAI V, qui s’est tenue en septembre 2011, à Nairobi (Kenya). A cet égard, deux rapports phares de suivi élaborés par la Commission à savoir, le ‘Rapport sur l’état de l’intégration en Afrique’ et le ‘Rapport sur la mise en œuvre des recommandations de la COMAI V’ seront présentés à la sixième Conférence, pour examen. Il a invité les participants à aider la Commission en veillant à la solidité de ses procédures de suivi de l’intégration, en la dotant d’instruments appropriés, notamment par la création d’un observatoire de l’intégration qui l’accompagnera dans son action de suivi et d’évaluation. Rendant compte des efforts déployés jusqu’ici en vue de former un second bloc de CER intégrées sur le modèle de l’accord tripartite CAE-COMESA-SADC, il a informé les participants que les chefs exécutifs de la CEDEAO, de la CEEAC et de la CEN-SAD avaient approuvé l’initiative et que des réflexions et des consultations sur la voie à suivre avaient été entamées. A cet effet, la première réunion de consultation a eu lieu avec les experts des CER et des États membres concernés en marge de la COMAI VI.

9. Il a par ailleurs rappelé à la Conférence que la Commission s’employait assidument à mettre en œuvre la recommandation, formulée par la Conférence précédente et validée par le dix-huitième Sommet, de consacrer une des sessions ordinaires de la Conférence au développement et à l’intégration. A cet égard, il a souligné que l’intégration régionale est une nécessité pour la transformation et la survie du continent dans un contexte mondial dynamique et en constante évolution. L’intégration régionale devrait donc s’accompagner d’une industrialisation, comme l’a souligné la sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l’Economie et des Finances de l’Union africaine et de la Conférence des ministres africains des Finances, de la Planification et du Développement économique de la Commission

économique des Nations Unies pour l'Afrique, qui s'est tenue du 21 au 26 mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Pour conclure, le Vice-président de la Commission de l'UA a déclaré que pour que l'intégration soit efficace et que son processus soit axé sur le citoyen plutôt que sur les institutions, il est nécessaire que l'on fasse entendre la voix des peuples africains dans les processus de base d'élaboration des politiques et de prise de décisions.

Allocution de S.E. M. Arvin Boolell, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice.

10. Au nom du Gouvernement de Maurice, S.E. M. Arvin Boolell, Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice a souhaité la bienvenue aux ministres et à leurs délégations.

11. Il a déclaré que le continent africain se trouvait au beau milieu d'un processus de transformation radicale et qu'il abritait sept des dix économies qui connaissent le plus fort taux de croissance au monde, à savoir 6% en 2012, alors que les autres pays dans le monde s'enfoncent dans la crise financière et dans l'incertitude. Toutefois, il a souligné que pour certains pays africains, le processus de sortie des crises financière et économique était lent et que les économies africaines étaient, pour la plupart, touchées par la récession mondiale, malgré l'espoir initialement exprimé que la crise du système financier mondial n'aurait que peu de retombées sur le continent.

12. Il a souligné l'intérêt que porte Maurice à l'intégration régionale et l'engagement réaffirmé de ce pays à réaliser les objectifs du Traité d'Abuja. Il a particulièrement mis l'accent sur le succès de l'Arrangement tripartite entre la CEA, le COMESA et la SADC, compte tenu de l'impulsion majeure que cet arrangement a donné au programme d'intégration continental. A cet égard, il a rappelé l'importance du développement d'infrastructures appropriées pour accélérer la mise en œuvre du programme d'intégration.

13. Il a ainsi souligné l'opportunité et la pertinence du thème de la Conférence et a invité les délégations à réfléchir de manière approfondie sur les mesures à prendre pour accélérer le processus d'intégration, notamment par une mise en œuvre concrète des différentes initiatives, décisions et instruments juridiques adoptés à cet effet, tels que le MAEP.

14. Pour conclure, il a invité la Conférence à proposer des mesures en vue de la réalisation des objectifs d'intégration et de développement de l'Afrique.

**Allocution de bienvenue de S.E. M. Ahmed Rashid Beebeejaun, GCSK,
FRCP, Vice-Premier ministre, Ministre de l'énergie et des services publics
de la République de Maurice**

15. Dans son allocution d'ouverture, S.E. M. Ahmed Rashid Beebeejaun a déclaré que l'accueil de la Conférence par son pays témoignait de l'intérêt que portait celui-ci au processus d'intégration tant régional que continental. Dans ce contexte, il a également souligné que la Conférence faisait partie des événements qu'organisait Maurice pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'OUA/UA et le dixième anniversaire du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

16. Il a rappelé aux participants que les dirigeants des premières années d'indépendance savaient que sans émancipation économique, l'indépendance politique n'aurait aucun sens et les aspirations légitimes des peuples à une existence prospère, pacifique et meilleure ne seraient pas comblées. Il a fait observer qu'il s'agissait là de la raison pour laquelle ces dirigeants avaient adopté le Plan d'action de Lagos en 1981, le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine en 1991 et l'Acte constitutif de l'Union africaine en 2000. Toutefois, il a souligné que les ambitions louables des dirigeants n'avaient pas été suivies de mesures et de résultats tout aussi ambitieux.

17. Sur une note plus positive, il a fait savoir que l'Afrique était un continent nouvellement émergent qui attirait un nombre très important d'investisseurs nationaux et étrangers au continent, dont il convient d'exploiter les potentialités pour maintenir la trajectoire de forte croissance. Une partie des chiffres positifs enregistrés provient d'une bonne gestion économique et d'une meilleure gouvernance politique. En outre, il existe de nombreuses possibilités d'investissement, d'échanges et de commerce, ainsi que les possibilités qu'offre une classe moyenne de plus en plus importante qui compte environ 500 millions de personnes. Cependant, pour tirer le maximum de ces possibilités, il faudrait d'urgence surmonter les obstacles au commerce intra-africain en améliorant l'intégration aux niveaux régional et continental.

18. Il s'est félicité des efforts déployés dans le cadre de la Zone de libre-échange (ZLE) COMESA-CAE-SADC, qui a un rôle positif à jouer en garantissant la création d'une Zone de libre-échange continentale (ZLEC) à la date indicative de 2017. Il a informé les participants que le Gouvernement de Maurice avait beaucoup fait pour améliorer le climat des affaires et faciliter la circulation des personnes en assouplissant son régime de visas d'entrée. Pour conclure, le Vice-Premier ministre a indiqué que pour encourager le développement des ressources humaines, le Gouvernement de Maurice a décidé d'offrir cinquante bourses à des étudiants africains pour leur permettre d'entreprendre des études dans différentes disciplines au sein de certains établissements d'enseignement supérieur. Il a également souligné la nécessité de consacrer des ressources financières suffisantes à la mise en œuvre du programme d'intégration régional et continental.

IV. COMPOSITION DU BUREAU

19. La réunion a constitué son Bureau comme suit :

- | | | |
|------|----------------------------|-----------------------------|
| i. | Président : | Maurice (Afrique de l'Est) |
| ii. | Premier Vice-président : | Zimbabwe (Afrique australe) |
| iii. | Deuxième Vice-président : | Bénin (Afrique de l'Ouest) |
| iv. | Troisième Vice-président : | Tunisie (Afrique du Nord) |
| v. | Rapporteur : | Congo (Afrique centrale) |

V. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20. La réunion a adopté l'ordre du jour suivant :

- i. Cérémonie d'ouverture
- ii. Élection du Bureau
- iii. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
- iv. Exposé du Président sur le modèle de l'UA
- v. Rapport d'activité du Président de la COMAI V
- vi. Aperçu de l'état de l'intégration en Afrique et de la mise en œuvre des recommandations de la COMAI V
- vii. Table-ronde sur le thème de la Conférence
 - Premier sous-thème : comment approfondir l'intérêt que portent les dirigeants africains au processus d'intégration ;
 - Deuxième sous-thème : impact de la mondialisation sur la gouvernance de l'intégration en Afrique ;
 - Troisième sous-thème : panafricanisme et intégration
- viii. Examen des recommandations de la réunion des experts
- ix. Exposé sur les conclusions de la table ronde
- x. Questions diverses
- xi. Examen et adoption du rapport des ministres
- xii. Examen et adoption du projet de Déclaration ministérielle
- xiii. Communiqué de presse
- xiv. Date et lieu de la prochaine conférence ; et
- xv. Cérémonie de clôture

VI. TRAVAUX

a) Exposé du Président sur le modèle de l'UA

21. M. Ghanish Kumar Jwaheer a présenté les recommandations de la Conférence concernant le modèle 2013 de l'Union africaine. Dans son exposé, il a parlé au nom des jeunes mauriciens. Il a informé la Conférence que cinquante délégations, chacune représentant un pays de l'UA, avait débattu et formulé des propositions sur le thème du

Panafricanisme et de la Renaissance africaine, dans le cadre de la célébration du cinquantième anniversaire de l'OUA/UA. Il a fait savoir que la Conférence avait recommandé les mesures ci-après :

- Mettre en place un nouveau système de gouvernance, fondé sur la démocratie ;
- Faciliter le commerce intra-africain ;
- Encourager les échanges culturels entre les pays africains au moyen de festivals et d'évènements sportifs ;
- lutter contre la corruption et sa tendance maligne à freiner les progrès vers une transition importante ;
- diversifier les programmes d'enseignement ;
- promouvoir le développement industriel pour soutenir le processus d'intégration ; et
- promouvoir les droits de la femme

b) Rapport d'activité du Président de la COMAI V

22. S.E. M. Maadhi Juma maalim, Vice-ministre des Affaires étrangères de la Tanzanie a présenté le rapport d'activité du Président sortant (COMAI V), S.E. M. Wycliffe Ambetsa Oparanya, Ministre d'État de la Planification, du Développement national et de la Vision 2030 du Kenya. Dans son exposé, M. Jula Maalim a rappelé que toutes les activités entreprises par les États membres, la Commission de l'UA et les CER, ainsi que les parties prenantes l'avaient été conformément aux recommandations de la cinquième session de la Conférence des ministres africains de l'Intégration.

c) Aperçu de l'état de l'intégration en Afrique et de la mise en œuvre des recommandations de la COMAI V

23. Ce point a été présenté par un représentant de la Commission de l'Union africaine, qui a mis en évidence l'état de l'intégration régionale en Afrique et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la cinquième Conférence des ministres africains de l'Intégration, qui s'est tenue les 8 et 9 septembre 2011 à Nairobi (Kenya). L'intervenant a également souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja par chaque CER et les étapes franchies. Il a indiqué que les CER progressaient dans la mise en œuvre du Traité d'Abuja à des rythmes différents. La Communauté des États d'Afrique de l'Est était la Communauté qui avait le plus progressé en lançant son marché commun en 2010. Le COMESA a lancé son union douanière en juin 2009. La CEDEAO et la SADC ont fait des progrès dans la mise en place de leurs zones de libre-échange et prévoient de lancer leur union douanière respectivement en 2015 et 2013. Les pays membres de la CEEAC ont lancé leur ZLE en 2004, mais font face à d'énormes difficultés dans sa mise en œuvre. L'UMA, la CEN-SAD et l'IGAD progressent lentement et en sont toujours à l'étape de la coopération entre leurs États membres. L'intervenant a présenté l'évolution de la situation dans les différents secteurs, notamment le commerce, l'agriculture, l'énergie, l'infrastructure, la convergence macro-économique, la santé, etc. En ce qui concerne la

libre circulation des personnes, il a informé les participants que des résultats considérables avaient été obtenus dans certaines régions telles que la CEDEAO, l'EAC et l'UMA tandis que dans d'autres CER (SADC, CEEAC, CEN-SAD, IGAD et COMESA) il y avait encore des difficultés à surmonter.

24. Les participants à la réunion ont été informés qu'en dépit du fait que les recommandations étaient, pour la plupart, en voie de mise en œuvre, certaines avaient une portée trop large et un caractère non spécifique, manquant d'indicateurs et de calendriers précis. Par ailleurs, les répondants n'ont pas été en mesure de fournir suffisamment d'exemples concrets de décisions, de protocoles, de programmes et de projets de l'Union africaine et des CER ayant été transposés en droit interne, et mis en œuvre et pour lesquels des ressources avaient été allouées. Des réponses générales ont plutôt été apportées à certaines de ces questions.

25. L'intervenant a déclaré qu'en dépit des progrès accomplis dans tous les secteurs, l'Afrique faisait toujours face à de nombreuses difficultés, découlant notamment de l'harmonisation des politiques, du manque de volonté politique pour mettre en œuvre les décisions sur l'intégration, de la crainte des États à céder une partie de leurs prérogatives, de l'absence de mécanismes de compensation des pertes temporaires dans le cadre du processus d'intégration ou de leur inefficacité, du manque d'infrastructures physiques de l'intégration, de l'absence d'appropriation des projets régionaux au niveau de la base et des programmes régionaux au niveau national et de l'insuffisance des ressources financières et humaines.

26. Pour surmonter les contraintes existantes, il a cité certaines initiatives prises par la Commission de l'Union africaine, notamment le Programme minimum d'intégration, la création des trois institutions financières prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'UA, l'harmonisation des statistiques grâce à la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et sa stratégie connexe, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) ainsi que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP).

27. Enfin, il a recommandé, entre autres, que (i) le rôle des CER dans le suivi et l'évaluation du processus d'intégration soit consolidé ; (ii) les États membres accordent la priorité à la mise en œuvre des programmes régionaux à l'échelle nationale et obtiennent davantage d'assistance pour mettre en œuvre des cadres de politiques régionaux grâce à une sensibilisation et une assistance technique accrues au niveau national ; (iii) les initiatives en cours sur les sources alternatives de financement de l'UA soient appuyées par les CER et les États membres en vue de financer les programmes liés à l'intégration, en particulier ceux prévus dans le Programme minimum d'intégration et de les traduire dans les faits ; et (iv) les CER qui ne l'ont pas encore fait commencent à envisager la mise en place de leurs propres sources alternatives de financement.

d) **Table ronde sur le thème de la Conférence**

Premier sous-thème: Comment approfondir l'intérêt que portent les dirigeants africains à l'égard du processus d'intégration ?

Exposé de M. Francis Ndengwe du Conseil consultatif africain

28. Dans son exposé, le Professeur Ndengwe a souligné la nécessité de tirer des enseignements de l'histoire de l'Afrique contemporaine, en particulier de l'esclavage, du colonialisme et de l'apartheid. Il a fait remarquer que le continent africain offrait la plus grande diversité linguistique compte tenu du nombre de langues par pays, une situation qui complique la communication et l'intégration.

29. Il s'est déclaré profondément préoccupé face à l'absence d'indépendance monétaire et le recours à l'arme que constitue la monnaie pour exercer une domination sur le continent. Il a souligné la nécessité pour les Etats membres de céder une partie de leur souveraineté pour faire avancer le processus d'intégration. Le Professeur Ndengwe a fait observer que pour réussir l'intégration, les idées, les idéaux, les valeurs et la confiance étaient plus importants que la proximité géographique. Il a également introduit l'idée du 'Triangle d'invincibilité' pour lequel il a mentionné trois éléments, à savoir les moyens militaires, les ressources financières et la législation comme étant les piliers de la souveraineté.

Intervenant: S.E. Thomas Pale. Ministre de la Coopération régionale du Burkina Faso

30. Le Ministre a déclaré que ce n'est pas uniquement au niveau des dirigeants politiques qu'il y a absence d'appropriation de l'intégration. Ce phénomène se retrouve également chez d'autres acteurs tels que le secteur privé, la société civile, les jeunes et les femmes. L'intégration doit être axée sur les citoyens. Une forte volonté politique est indispensable à la réalisation des buts et des objectifs de l'intégration tels qu'énoncés dans le Traité d'Abuja. Il s'avère donc nécessaire de sensibiliser les populations aux questions de l'intégration pour que celle-ci se concrétise.

31. 31. En outre, pour permettre aux africains de devenir encore plus invincibles, il faut éviter de les marginaliser en les associant à la prise de décisions par la création d'un climat de confiance. Le ministre a fait remarquer que des progrès avaient été réalisés mais qu'il fallait accorder la priorité aux programmes d'intégration.

Moderateur: S.E. M. Nassirou Bako-Arifari, Ministre béninois des Affaires étrangères, de l'intégration africaine, de la Francophonie et de la diaspora béninoise

32. Le modérateur a commencé par rappeler l'exposé du conférencier, notamment ses principaux paramètres à savoir: la diversité linguistique, la dynamique monétaire et démographique. Il a estimé que la diversité ethnique et linguistique devait être considérée comme un atout. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la réticence des

Etats membres à céder une partie de leur souveraineté. Il a estimé que pour faciliter la communication, il fallait introduire une « lingua franca » (langue véhiculaire) dans le continent.

33. Il a fait remarquer que pour garantir l'invincibilité, le conférencier devait ajouter la technologie comme quatrième élément aux composantes du triangle à savoir la législation, les moyens militaires et les ressources financières. On aurait ainsi un carré au lieu d'un triangle. Il a de nouveau évoqué la réticence des Etats membres à céder une part de leur souveraineté à des institutions supranationales. Il a fait allusion aux conventions contraignantes élaborées par les Nations Unies qui ont rendu les pays africains vulnérables et faibles.

Intervenant : S.E. M. Peter Sinon, Ministre des Ressources naturelles et de l'Industrie des Seychelles

34. Le Ministre a indiqué que les pays africains continuaient à être confrontés à d'énormes défis en raison de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. Il a fait remarquer que la diversité de l'Afrique constituait un atout majeur qui pouvait contribuer au processus d'intégration régionale et continentale. Il a évoqué la nécessité de s'affranchir du complexe d'infériorité. Il a souligné le besoin de profiter des célébrations du cinquantenaire de l'OUA/UA pour faire le bilan des 50 dernières années en vue de promouvoir le processus d'intégration et assurer la prospérité du continent.

Débats

35. Il a été souligné qu'il fallait tenir compte des dispositions du Traité d'Abuja tout en se focalisant sur les trois piliers mis en exergue par le conférencier à savoir la législation, les moyens militaires et les ressources financières. Il a également été relevé qu'il fallait mettre l'accent aussi bien sur les aspects militaires que monétaires. Les intervenants ont en outre proposé une révision du Traité d'Abuja pour tenir compte des défis auxquels l'Afrique est confrontée dans le cadre de son processus d'intégration.

Recommandations

36. La Conférence a formulé les recommandations ci-après:

- i. exhorter les Etats membres à faire de leur diversité linguistique, ethnique et culturelle une dynamique d'accélération du processus d'intégration;
- ii. inviter les Etats membres à œuvrer à l'instauration d'un climat de confiance en vue d'approfondir le processus d'intégration;
- iii. inviter les Etats membres à renforcer la cohésion et la solidarité entre eux afin de leur permettre de faire face aux menaces extérieures.

Deuxième sous-thème : Impact de la mondialisation sur la gouvernance de l'intégration en Afrique

37. Cette séance a été animée par S.E. M Asumani Kiyingi, Ministre d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération pour l'intégration régionale de l'Ouganda

Exposé de l'Ambassadeur Vijay Makhan

38. Dans son exposé, l'Ambassadeur Vijay Makhan a souligné que l'intégration et la souveraineté sont interdépendantes et ne s'excluent pas mutuellement. Il a fait observer que face à la mondialisation et dans le cadre des négociations commerciales avec l'Union européenne (UE) et au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Afrique ne parlait pas d'une seule voix devant ses partenaires. Par conséquent, les positions des États membres se sont affaiblies et les négociations avec l'UE ont été menées avec différents blocs. Le cycle de Doha pour le développement est prometteur mais les résultats se font toujours attendre. Il a indiqué que des programmes ont été élaborés aux niveaux régional et continental mais que les progrès dans leur mise en œuvre sont encore lents.

39. En conclusion, il a souligné la nécessité de donner mandat aux institutions continentales pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs responsabilités, coordonner les différentes initiatives et présenter une position commune. Il a également déclaré qu'il importe que les États africains renforcent la coopération entre eux sans perdre de vue le phénomène de la mondialisation pour tirer le maximum d'avantages des différents partenariats avec le reste du monde, en mettant un accent particulier sur les avantages de la coopération intra-africaine.

Intervenant : Son Excellence Monsieur Demba Traore, Ministre de l'intégration et de la diaspora du Mali,

40. A la suite de l'exposé, l'intervenant a souligné la nécessité pour l'Afrique de façonner son intégration et de résoudre ses problèmes d'ordre sécuritaire en mettant ses ressources en commun. Il a indiqué qu'il était temps que les États membres prennent des mesures et des actions concrètes en vue d'une intégration effective du continent, d'autant que ce dernier en possède tous les moyens.

41. Il a rappelé que la volonté politique maintes fois réaffirmée par les dirigeants africains était aujourd'hui une réalité mais qu'il fallait une autre lecture de la souveraineté qui, plutôt que de constituer un obstacle à l'intégration, devrait au contraire en être le ciment pour peu que chaque État membre accepte d'en céder une partie pour la mettre au service de l'ensemble du continent et de son intégration.

Intervenant : S.E.M Maadhi Juma Maalim, Vice-ministre des Affaires étrangères de Tanzanie

42. L'intervenant n'a élevé aucune objection sérieuse à l'exposé qu'il aurait, toutefois, voulu porter davantage sur la définition de la "mondialisation" et surtout sur la gouvernance de l'intégration. Il a souligné le fait que si l'on tient compte de son potentiel et de ses ressources et si ses États membres font preuve d'un sens élevé de solidarité et de complémentarité, l'Afrique doit pouvoir s'intégrer et devenir un acteur actif et incontournable dans le processus de mondialisation. Il a indiqué qu'il suffisait aux nations africaines de repenser l'approche de l'intégration afin d'atteindre rapidement les objectifs qu'elles se sont fixés en matière de développement et d'intégration.

Débats

43. Au cours des débats qui ont suivi, les participants se sont félicités de la qualité de l'exposé tout en formulant de nombreuses observations. Les participants ont fait observer que l'Afrique disposait de tous les instruments juridiques nécessaires pour assurer la réussite de son processus d'intégration. Toutefois, ils ont reconnu que ce processus était complexe mais nécessaire compte tenu des défis de la mondialisation.

44. À cet effet, les participants ont souligné la nécessité d'une convergence des politiques communes sur les questions sectorielles majeures. Ils ont insisté qu'il fallait se concentrer davantage sur les réalisations enregistrées à ce jour dans le domaine de l'intégration au sein des régions et de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation.

45. Enfin, les participants ont souligné l'importance du traitement de la question du manque de ressources essentielles au succès du processus d'intégration. À cet effet, ils ont souligné la nécessité pour les États membres d'adopter de toute urgence des sources de financement novatrices.

Recommandations

46. La Conférence a formulé les recommandations ci-après :

- i. les États membres devraient habiliter les institutions régionales et continentales à s'acquitter de leurs responsabilités dans la coordination et l'accélération du processus d'intégration ;
- ii. les États membres devraient élaborer des politiques de convergence communes dans les domaines sectoriels clés de l'intégration ;
- iii. les États membres devraient renforcer leur coopération en tenant compte du phénomène de la mondialisation afin de profiter au maximum des différents partenariats

Troisième sous-thème : Panafricanisme et intégration

Exposé du Dr Matholo Motshekga

47. Dans son exposé, le Dr Motshekga a rappelé que le panafricanisme est né au début des 18^{ème} et 19^{ème} siècles au sein de la diaspora africaine aux Amériques, en Europe et dans les Caraïbes. Cette diaspora a pris un caractère officiel à l'occasion du 1^{er} Congrès panafricain tenu à Londres en 1900. La vision panafricaine des années 1930 et 1940 énoncée lors du cinquième Congrès panafricain de 1945 à Manchester a trouvé son expression concrète avec la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1963. L'OUA a été créée en vue d'accélérer la décolonisation et l'unification des États africains.

48. Il a indiqué que les principes d'un nouveau panafricanisme avaient déjà été établis par la première vague du mouvement et que par conséquent, il n'y avait pas lieu de « réinventer la roue ». Dans les autres aspects de son exposé, l'intervenant a souligné les valeurs et les principes majeurs qui sous-tendent le panafricanisme. Il a démontré comment ces valeurs et ces principes ont inspiré les luttes de libération nationale en Afrique afin de démanteler les régimes tels que l'apartheid et de poursuivre la réconciliation, la reconstruction et le développement.

49. Il a souligné que la déshumanisation des noirs et des Africains en particulier dans le monde entier, avait rendu nécessaire la récupération de l'humanité africaine dans son ensemble. Par conséquent, dès le départ, la lutte des peuples africains n'avait aucun caractère racial et était dirigée contre le système colonial et l'apartheid, et non contre la couleur de l'opresseur. Il a souligné que les premières idées de panafricanisme et de renouveau concernant l'émergence et la renaissance du continent et de ses peuples ont été mises en pratique pour la première fois au cours de la renaissance de Harlem aux États-Unis, ce qui a inspiré les fondateurs des nations africaines tels que Nnamdi Asikiwe du Nigeria et Kwame Nkrumah du Ghana et Nelson Mandela d'Afrique du Sud.

50. Il a souligné que la diversité culturelle de l'Afrique constitue et devrait continuer à constituer sa force dans une nouvelle mouvance panafricaine plutôt que son déclin. Par ailleurs, l'incorporation de l'héritage, des langues et des systèmes de connaissances africains dans les programmes d'enseignement et dans la vie nationale contribuerait largement à favoriser la cohésion et l'inclusion sociales et représenterait un aspect majeur d'intégration économique. Bien que l'esclavage ait duré longtemps et qu'il fût un système barbare, il n'avait pas totalement privé les peuples d'ascendance africaine de leur identité et de leur sensibilité nationale africaine, qui ont influencé la vie nationale autant que religieuse. Il a produit des slogans du genre « L'Afrique aux Africains » et la campagne « Retour à l'Afrique ». Pour conclure, l'intervenant a indiqué que la Charte de la renaissance culturelle et des langues africaines devrait être ratifiée par tous les États membres afin qu'elle serve de base au renouveau total et à la promotion de l'héritage socioculturel et des systèmes de savoir africains dans le cadre du programme de renaissance, d'une nouvelle forme de panafricanisme et de transformation du continent.

Intervenant : S.E. M. Thomas Kaydor Junior, Ministre du Libéria

51. A la suite de l'exposé, l'intervenant a souligné le rôle crucial joué par la République du Libéria dans la création de l'OUA et de la CEDEAO. Il a indiqué que l'Afrique n'a pas réussi à donner une expression concrète au concept de panafricanisme au-delà de la décolonisation et de la libération des peuples du régime de l'apartheid. Il était donc nécessaire d'exprimer dans la pratique la nouvelle vague de panafricanisme grâce à des mesures concrètes visant à stimuler le développement et la croissance économiques. Il s'agit, entre autres, d'élaborer un passeport africain à l'instar de la CEDEAO et de la CAE, un permis de conduire reconnu à l'échelle du continent, et de l'incorporation des langues et de l'héritage africains dans les programmes d'enseignement. Tous ces facteurs contribueront à promouvoir l'intégration et à maintenir la paix et la stabilité sur le continent grâce à la consolidation d'un sens d'appartenance à l'Afrique.

Intervenant : S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-Président de la Commission de l'Union africaine

52. M. Mwencha s'est déclaré heureux du fait que l'exposé ait porté sur les origines du panafricanisme, les problèmes qui ont sous-tendu la création du mouvement, et même la création de l'OUA, la lutte contre l'esclavage, le colonialisme et l'émancipation. Toutefois, il a fait observer que l'exposé devait indiquer pourquoi le panafricanisme n'est pas aussi actif qu'il ne l'était au début du siècle ou dans les années 60, périodes qui ont connu des vagues sans précédent de retour de migrants sur le continent, contrairement à la situation que nous connaissons aujourd'hui. Il a par conséquent exprimé la nécessité d'explorer les moyens de repositionner le panafricanisme d'aujourd'hui, en particulier dans le contexte de la renaissance africaine. Le fait que ce concept ait été retenu comme thème du cinquantenaire de l'OUA/UA montre bien que pour les dirigeants africains, le mouvement n'est pas aussi fort qu'il y a quelques années.

53. Il a souligné que les mouvements précurseurs de libération étaient financés par des Africains. Cependant, depuis l'indépendance, les nations sont devenues protectionnistes, renforçant leurs frontières, imposant des restrictions arbitraires et sollicitant des ressources auprès d'acteurs externes pour financer leur développement. Il a fait valoir que les frontières héritées de la colonisation sont fausses et imaginaires. Il a fait observer que bien que le colonialisme ait pris fin, le néo-colonialisme persiste et il a des conséquences plus subtiles et plus sophistiquées sur l'économie et le patrimoine culturel des pays africains. Une nouvelle forme de panafricanisme devrait en conséquence permettre de relever ces nouveaux défis. Pour cela, il convient d'équiper les Africains et leur continent d'outils nécessaires à la préservation de leur avenir. Il s'agit notamment d'enseigner l'histoire du continent dans les écoles et les universités, de promouvoir l'utilisation des langues africaines et de libérer le continent de toute dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur.

54. À cette fin, il a souligné que les gouvernements africains devraient commencer à allouer une partie de leurs fonds souverains et de leur épargne nationale au financement du développement du continent dans des secteurs cruciaux tels que le développement de l'infrastructure, la facilitation du commerce, les statistiques, la science, la technologie et l'industrialisation. L'Afrique doit revendiquer la partie narrative de son histoire, son destin et pouvoir rédiger et raconter sa propre histoire au monde au moment où elle fête son cinquantenaire. En conclusion, il a déclaré qu'une nouvelle forme de panafricanisme était nécessaire pour consolider l'agenda économique du continent, qui constituera la nouvelle référence et la preuve du succès des 50 prochaines années.

Recommandations

55. La Conférence a formulé les recommandations ci-après :

- i. inviter les États membres à développer et à promouvoir une nouvelle forme et un nouvel esprit de panafricanisme en vue d'aborder la question de néo-colonialisme grâce à l'intégration de mesures pratiques visant à maximiser les avantages qu'offre le continent et à réaliser l'émancipation économique, la libération et la consolidation de sa transformation économique ;
- ii. demander à la Commission de l'Union africaine d'accélérer l'émission du passeport de l'Union africaine aux citoyens africains, à l'instar des expériences de la CEDEAO et de la CAE ;
- iii. demander à la Commission de l'Union africaine, en consultation avec les CER et les États membres, d'élaborer un permis de conduire continental et un régime d'assurance automobile à reconnaître et accepter par tous les pays africains ;
- iv. encourager les États membres à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre spécialisée sur le continent ; et
- v. inviter les États membres, par le truchement de la Conférence des ministres africains en charge de l'Éducation (COMEDAF), à inclure l'histoire de l'Afrique, les langues africaines et l'intégration régionale dans les programmes d'enseignement.

e) Examen du rapport de la réunion des experts

56. La Conférence a examiné le rapport de la réunion des experts.

f) Exposé sur les conclusions des débats

57. La Conférence a pris acte des conclusions des débats.

VII. QUESTIONS DIVERSES

58. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

VIII. EXAMEN ET ADOPTION DU RAPPORT

59. La Conférence a adopté son rapport avec amendements.

IX. EXAMEN DU PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

60. La Conférence a examiné et adopté sa Déclaration.

X. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION DE LA CONFÉRENCE

61. Le Ministre d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération pour l'intégration régionale de l'Ouganda, S.E. M. Asumani kiyingi, a informé les participants que son gouvernement offrait d'accueillir la septième Conférence des ministres africains de l'Intégration (COMAI VII). Les participants se sont félicités de cette offre et ont remercié le Gouvernement ougandais. La date de la prochaine conférence sera déterminée à la faveur de consultations et communiquée aux États membres par la Commission de l'UA.

XI. CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

62. Dans son discours de clôture, S.E.M. Arvin Boolell, Président de la Conférence a souligné qu'en acceptant d'accueillir cette conférence, le gouvernement et le peuple de Maurice ont voulu exprimer leur engagement à l'égard de l'émancipation économique et du développement de l'Afrique par, entre autres, l'intégration de ses économies et de ses peuples.

63. Il a exprimé les remerciements de Maurice à toutes les délégations pour avoir honoré la Conférence de leur présence, ainsi que pour la franchise et l'ouverture d'esprit avec lesquels ils ont abordé les débats et qui ont permis d'obtenir des résultats concrets. Il a invité les États membres à associer toutes les parties prenantes, à savoir le secteur privé, la jeunesse et les médias au processus décisionnel et à la mise en œuvre sérieuse et efficace des recommandations de la Conférence en vue d'une intégration rapide et réussie du continent.

X. MOTION DE REMERCIEMENTS

64. S'adressant à la Conférence au nom de tous ses collègues ainsi qu'à celui des chefs de délégation et des autres participants, S.E.M. Nassirou Bako-Anfari, ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine, de la Francophonie et de la Diaspora béninoise a exprimé sa profonde gratitude pour l'hospitalité authentiquement africaine dont ont fait l'objet toutes les délégations ainsi que pour les installations mises à leur

disposition et qui ont largement contribué à la réussite des travaux et aux résultats positifs de la Conférence.

65. Il a assuré les autorités compétentes mauriciennes que l'esprit de Balaclava renforcera la volonté renouvelée des États membres à encourager l'avènement d'une Afrique intégrée.

XIII. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

66. Un communiqué de presse résumant les principaux thèmes abordés par la Conférence ainsi que les recommandations formulées, a été lu par le Rapporteur au nom de la Conférence.

EX.CL/809(XXIV)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

**SIXIEME CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DE L'INTEGRATION
HOTEL INTERCONTINENTAL
18-19 AVRIL 2013 FORT BALACLAVA
MAURICE**

COMAI/Decl. (VI)

DECLARATION

Nous, Ministres africains de l'intégration, réunis en notre sixième Conférence les 18 et 19 avril 2013 à Fort Balaclava, à l'île Maurice,

RAPPELANT les engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement en matière de développement et d'intégration de notre continent, tels que consignés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine (2000), le Traité instituant la Communauté économique africaine (AEC) de 1991, la Déclaration de Syrte du 9 septembre 1999 et la Déclaration d'Accra de juillet 2007,

CONSIDERANT les décisions Assembly/AU/Dec.112 (VII) et Assembly/AU/Dec.113 (VII) de la septième session ordinaire de la Conférence de l'Union relatives respectivement au moratoire sur la reconnaissance des CER et l'institutionnalisation de notre Conférence,

TENANT COMPTE de la décision du Sommet conjoint des Chefs d'Etat de la CAE, du COMESA et de la SADC, de juin 2011 lançant les négociations de la zone de libre-échange tripartite et la détermination de mettre en place rapidement une zone de libre-échange intégrant les trois communautés,

CONSIDERANT les décisions Assembly/AU/Dec. 392(XVIII) et Assembly/AU/Dec. 456(XX) de la Conférence de l'Union relatives, respectivement, à la formation d'un second bloc de CER et à l'institutionnalisation de la Conférence de l'Union sur le Développement et l'Intégration au mois de juin/juillet, à compter de l'année 2014,

APRES un échange de vues approfondi sur l'état de l'Intégration de notre continent, sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la COMAI V,

Exprimant notre appréciation aux Autorités mauriciennes pour leur décision d'exempter de visa les ressortissants de la plupart des pays africains,

RECONNAISSANT l'importance de l'autonomisation des organisations régionales et continentales,

AYANT pris note des recommandations contenues dans le rapport de la réunion d'experts,

AYANT délibéré sur le thème «**Gouvernance de l'Intégration** », et

NOUS félicitant de l'atmosphère de franchise et de cordialité qui a caractérisé nos travaux,

Gouvernance de l'Intégration

DEMANDONS aux États membres de:

- i. développer et promouvoir une nouvelle forme et un nouvel esprit de panafricanisme pour faire face aux défis du monde actuel en faisant appel à des mesures pratiques visant à maximiser les potentialités du continent, à réaliser son émancipation en matière de développement et consolider sa transformation économique ;

- ii. œuvrer au renforcement de la confiance mutuelle afin d'approfondir le processus d'intégration;
- iii. renforcer la cohésion et la solidarité entre eux en vue de faire face aux menaces extérieures;
- iv. œuvrer à la mutualisation progressive de leurs souverainetés par l'internalisation des décisions régionales et continentales, conformément aux dispositions de l'Acte constitutif et du Traité d'Abuja;
- v. renforcer leur coopération en tenant compte du phénomène de la mondialisation en vue de tirer le maximum d'avantages des différents partenariats;
- vi. renforcer le pouvoir des institutions régionales et continentales afin de leur permettre de jouer leur rôle dans la coordination et l'accélération du processus d'intégration;
- vii. mettre en place des forums nationaux en vue d'examiner les questions liées à l'intégration avec les différentes parties prenantes, notamment le secteur privé, les médias, les associations de jeunes et la société civile ;
- viii. faire de leurs diversités linguistique, ethnique et culturelle une dynamique d'accélération du processus d'intégration ;
- ix. élaborer des politiques communes de convergence dans les principaux domaines sectoriels en matière d'intégration ;
- x. promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée sur le continent ;
- xi. inclure, par le truchement de la Conférence des Ministres africains en charge de l'éducation (COMEDAF), l'histoire de l'Afrique, les langues africaines et l'intégration régionale dans les programmes d'enseignement ;
- xii. mobiliser les ressources nationales et autres telles que les Sources alternatives de financement de la Commission de l'Union africaine et la Facilité de financement des infrastructures en Afrique qu'envisage de mettre en place la Banque africaine de développement, pour financer les projets d'infrastructure régionaux et continentaux susceptibles de promouvoir l'intégration,
- xiii. accélérer la libre circulation des peuples en allégeant les conditions de délivrance de visas, et
- xiv. opter pour un modèle de développement et de croissance économique inclusif.

DEMANDONS à la Commission de l'UA de:

- i. mettre en place un mécanisme interdépartemental de coordination de l'intégration aux niveaux régional et continental ;
- ii. accélérer la délivrance de passeports de l'UA aux citoyens africains en émulation de l'expérience de la CEDEAO et de la CAE ; et
- iii. concevoir, en consultation avec les CER et les États membres, un permis de conduire ainsi qu'une police d'assurance automobile continentaux susceptibles d'être reconnus et acceptés par tous les pays africains.

État de l'intégration

i. **Demandons** à la Commission de l'UA de:

- organiser, en attendant la mise en œuvre intégrale des décisions pertinentes visant à rendre les Comités techniques spécialisés (CTS) opérationnels, une Conférence conjointe des Ministres Africains de l'Intégration et des Ministres de l'Economie et des Finances en vue d'une participation accrue au processus de prise de décision et de mobilisation de ressources suffisantes pour l'exécution des différents programmes d'intégration.
- élaborer un cadre harmonisé en vue d'évaluer, de manière scientifique, la mise en œuvre du processus d'intégration, à l'aide d'indicateurs d'intégration et de critères communs d'évaluation et d'appréciation, sur la base du Plan de développement intégral de l'UA.

ii. **Demandons** également à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER et les autres parties prenantes, d'élaborer des politiques et des programmes spécifiques sur l'échange d'expériences et de main-d'œuvre qualifiée entre pays africains.

Mise en œuvre des recommandations des sessions ordinaires de la Conférence des Ministres africains de l'intégration (COMAI)

Demandons à la Commission de l'UA de:

- i. inviter les représentants de la société civile aux réunions futures de la COMAI;
- ii. organiser un forum sur l'intégration, devant servir de cadre de dialogue public-privé sur les questions d'intégration et favoriser une mise en œuvre accélérée et l'élaboration de politiques adéquates en la matière;

- iii. élaborer un programme qui suscite l'adhésion des jeunes africains aux questions d'intégration et de développement de l'Afrique ; et
- iv. créer un observatoire de l'intégration en tant qu'outil de suivi et d'évaluation et ce, en prélude au projet de création par la Commission de l'UA d'un cadre de suivi et d'évaluation du processus d'intégration.

Situation particulière des pays insulaires et enclavés

Demandons à la Commission de l'UA d'entreprendre une étude sur les besoins des États insulaires et des pays enclavés en matière d'intégration en vue de développer un programme d'assistance spécial visant à accélérer leur intégration ;

Demandons également à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, les États membres et les partenaires concernés, d'organiser une réunion consultative sur « l'économie bleue ».

Formation du Second Bloc

Invitons la CEDEAO, la CEEAC, la CEN-SAD et l'UMA et leurs États membres à accélérer leurs consultations en vue de former rapidement le Second bloc conformément à la décision Assembly/AU Dec.392 (XVIII) de la Conférence de l'Union ;

Demandons à la Commission de l'Union africaine de vite peaufiner la Note Conceptuelle sur la formation du Second Bloc pour envoi aux CER concernées.

Zone de libre-échange continental (ZLEC)

Soulignons l'importance d'harmoniser la mise en œuvre de la ZLEC et du Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain aux niveaux national et régional, au moyen de diverses mesures et interventions qui tiennent compte de la nécessité de ressources techniques et financières spécifiques de la part des États membres, des CER et des partenaires au développement.

Première Conférence de l'Union sur le Développement et l'Intégration

Demandons à la Commission de l'UA de:

- i. aborder, en étroite consultation avec les CER, les préoccupations liées au développement et à l'intégration des États insulaires dans le cadre du sous-thème sur le développement des pays les moins avancés et des pays enclavés en vue de leur passage à une catégorie supérieure ; et
- ii. œuvrer, en étroite collaboration avec les CER, aux préparatifs du Sommet sur le développement et l'intégration afin d'assurer une synergie dans ses préparatifs avec le Plan stratégique de l'UA.

Tenue de la prochaine Conférence

Accédons, avec gratitude, à l'offre des Autorités compétentes Ougandaises d'abriter la septième Conférence des Ministres africains de l'Intégration (COMAI VII).

Motion de remerciements

Exprimons aux Autorités compétentes mauriciennes nos profondes gratitude et appréciation pour l'accueil chaleureux réservé aux diverses délégations ainsi que pour les facilités mises à leur disposition et qui ont largement contribué aux conclusions fructueuses de leurs délibérations.

Invitons finalement chaque Etat membre et toutes les parties prenantes à effectivement mettre en œuvre les recommandations de notre Conférence.

Fait à Fort Balaclava (Maurice), le 19 avril 2013.

2013

Rapport de la sixième session ordinaire de la conférence des ministres de l'intégration de l'union Africaine (Comai Vi), 18-19 Avril 2013, Balaclava Fort (Maurice)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3357>

Downloaded from African Union Common Repository